

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVINZIONI ANNINCA DI FUNZIUNAMENTU À
L'ASSOCIU DI FRAIUTU DI I PARSONI AMMISSI À A
PRUTIZZIONI DI A ZITIDDINA (AEPAPE) DI CORSICA**

**SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PERSONNES ADMISES
EN PROTECTION DE L'ENFANCE (AEPAPE) DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse œuvre, entre autres, dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et assure notamment un soutien aux personnes admises ou ayant été admises à l'ASE.

Dans ce cadre, l'AEPAPE de Corse (Association d'Entraide des Personnes Admises en Protection de l'Enfance) reçoit de la Collectivité de Corse une subvention annuelle de fonctionnement pour mener à bien ses missions.

Il convient de rappeler que, conformément à l'article L. 224-11 du code de l'action sociale et des familles, l'AEPAPE participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises à l'ASE.

L'AEPAPE a pour mission :

- la représentation des anciens pupilles dans différentes instances ;
- l'accompagnement vers l'accès aux études et à la vie professionnelle des jeunes gens sortant du dispositif de l'aide sociale à l'enfance ;
- la lutte contre l'isolement ;
- l'absence de relations sociales et la vulnérabilité.

À cet effet, elle peut attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur ainsi qu'organiser des moments de convivialité et de rencontre autour d'un réseau constitué qui sera amené à se développer.

Ses ressources peuvent être constituées de cotisations de ses membres, de subventions de la Collectivité de Corse, des communes et de l'Etat, de dons et legs.

L'association siège au conseil de famille ainsi qu'à la commission administrative d'agrément en vue de l'adoption.

Cette association est adhérente à la Fédération nationale des pupilles et anciens pupilles de l'Etat (FNADEPAPE). A ce titre, elle participe à des réflexions stratégiques nationales dans le domaine de la prise en charge, du soutien et de l'orientation des jeunes gens sortis du dispositif « aide sociale à l'enfance », dont les anciens pupilles de l'Etat.

Elle a constitué un réseau d'acteurs et de professionnels qui permet aux publics concernés de faciliter leur parcours d'intégration en les soutenant dans l'accomplissement de différentes démarches individuelles liées au logement, à l'insertion scolaire ou professionnelle avec un soutien socio-éducatif individualisé.

En 2021 et comme indiqué dans le bilan d'activité de la structure annexé au présent rapport, l'association a versé 33 aides (destinées à 22 personnes vivant principalement sur Aiacciu et Bastia), pour un montant total 11 105 €.

La nature des aides allouées est diverse : participation aux frais de déplacements médicaux, aide au financement des études des enfants du foyer, aide alimentaire, participation aux frais d'obsèques, aide aux frais de logement, participation aux frais de naissance d'un enfant, etc.

L'association, en plus d'octroyer des secours à ceux qui se trouvent en difficulté, travaille à établir des liens avec ces personnes, des relations amicales, qui favoriseront la solidarité et l'entraide car rappelons que la majorité légale donne la liberté d'action mais elle ne résout pas les difficultés liées à la solitude.

Elle constitue donc un point d'appui non négligeable pour des anciens jeunes pris en charge dans le dispositif de protection de l'enfance, devenus adultes et qui n'ont pas toujours les réseaux de proximité sur qui ils peuvent s'appuyer, qui viennent partager des moments de convivialité et d'écoute au local de l'association à AIACCIU.

Le budget de cette association, dont la fragilité financière est à souligner et qui fonctionne uniquement sur le principe du bénévolat, est constitué de la subvention annuelle de fonctionnement de la Collectivité de Corse et du montant des cotisations de ses adhérents.

Si la crise sanitaire n'a pas réduit l'activité de l'association, grâce à une mobilisation accrue des bénévoles, elle a néanmoins mis en suspens la dynamique que souhaite impulser la Présidente de diversifier les actions au niveau régional et d'établir différents partenariats avec diverses structures insulaires en 2022.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'octroi à l'AEPAPE d'une subvention annuelle de fonctionnement de 20 000 € au titre de l'exercice 2022 ;
- d'affecter les crédits correspondants et de les imputer au programme 5151, chapitre 934, fonction 420, compte 6568 ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le projet de convention de financement annexé au présent rapport et l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.